

Mont-de-Marsan, le 30 avril 2019



L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services départementaux de  
l'Éducation nationale des Landes

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants  
des écoles publiques du département

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation nationale

Inspecteur de  
l'Éducation nationale

Sylvie Hourmat

Division des Affaires  
Générales et Formaton

Chef de division :  
Alain Labatsuzan

Affaire suivie par :  
Laure verdel

Téléphone  
05 58 05 66 27

Fax  
05 58 75 30 27

Mél :  
laure.verdel@ac-bordeaux.fr

5, avenue  
Antoine Dufau  
BP 389  
40012 Mont de Marsan  
Cedex

**Objet** : inscription aux modules de formation d'initiative nationale (MIN)

**Références** : décret n°2017-169 du 10 février 2017, arrêté du 10 février 2017,  
circulaire n°2019-035 du 17 avril 2019

Au regard du décret n°2017-169 du 10 février 2017, des modules de formation  
d'initiative nationale (MIN) sont mis en place.

Ils ont vocation à développer ou à approfondir les compétences des enseignants  
titulaires pour la prise en charge d'élèves présentant des besoins éducatifs  
particuliers.

Ces modules sont regroupés en 20 thématiques :

- école inclusive
- troubles des fonctions cognitives
- troubles du spectre autistique
- troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- handicap rare
- élèves à haut potentiel
- conduite de projets inclusifs
- apports de la recherche
- outils numériques et déficience visuelle
- analyse de vidéos pédagogiques
- élèves allophones
- conseillers principaux d'éducation
- langue des signes française/LPC
- enseignement en milieu pénitentiaire
- enseignants référents
- AVS/AESH
- préparation du CAPPEI – épreuves 1 et 3
- CAPPEI – modules d'approfondissement
- CAPPEI – modules de professionnalisation
- transition école - emploi

Les intitulés et contenus des modules pour l'année 2019-2020 font l'objet d'une circulaire publiée au BOEN n°16 du 18 avril 2019.

La fiche de candidature ci-jointe est à compléter par les enseignants intéressés et devra être retournée à la DSDEN des Landes – DAGEFOR **avant le jeudi 16 mai 2019, délai de rigueur.**

Les candidatures retenues feront l'objet d'une présentation en CAPD et seront saisies sur GAIA le 29 mai 2019, au plus tard.

